

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL Du VENDREDI 30 SEPTEMBRE 2011

L'an deux mil onze, le trente septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-DENIS-SUR-LOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Benoit SIMONNIN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

PRÉSENTS : Benoit SIMONNIN, Martine CIRET, Patrick MENON, Claudine BOCQUEL, Sophie MILTEAU, Jean-Pierre MOREAU, Christophe CHARRIER, Christine MAUVISSEAU, Loïc FONTAINE, Christophe ROCHEREAU, Sylvain BRETON, Marie-Ange CHESNEAU, Jacques DAUDIN.

ABSENTS EXCUSÉS: Serge GACHE, Dominique CORMIER.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Ange CHESNEAU

Date de la convocation : 23 septembre 2011



Convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour le remplacement de l'éducateur APS démissionnaire

M. Jacques Daudin était absent pour cette délibération.

Afin de pourvoir au remplacement de M. Caplanne Jérémie, éducateur APS – Activités Physiques et Sportives – démissionnaire au 1^{er} septembre 2011, le conseil municipal décide de signer une convention avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour la mise à disposition d'un intervenant sportif en attendant le recrutement d'un nouvel agent.

Vœu demandant au Gouvernement de renoncer à l'amputation de 10% de la cotisation pour la formation des agents territoriaux

Afin de maintenir un niveau de formation aux agents communaux, le conseil municipal de Saint-Denis-Sur-Loire (Loir-et-Cher), demande **à l'unanimité** que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

Participation aux frais du conseil communautaire du 12 mai 2011

Accord du conseil municipal pour participer aux frais de réception engagés par la commune de Villerbon, à hauteur de 149,68 € lors du conseil communautaire d'AGGLOPOLYS qui s'est tenu à Villerbon le 12 mai 2011.

Communauté d'agglomération de Blois - FUSION entre AGGLOPOLYS et la Communauté de Communes Beauce-Val de Cisse avec intégration des communes de Chaumont-sur-Loire et Rilly-sur-Loire

Suite à l'arrêté n° 2011228-002 en date du 16 août 2011 du Préfet du Loir-et-Cher, fixant le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPCI) issu de la fusion d'Agglopolys et de la Communauté de Communes Beauce-Val de Cisse et intégrant les communes de Chaumont-sur-Loire et Rilly-sur-Loire, le conseil municipal décide, *par 10 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions* :

- d'approuver le projet de périmètre du nouvel établissement public de coopération intercommunale (EPCI) issu de la fusion d'Agglopolys et de la Communauté de communes Beauce - Val de Cisse et intégrant les communes de Chaumont-sur-Loire et Rilly-sur-Loire, fixé par Monsieur le Préfet par arrêté n°2011228-0 02 en date du 16 août 2011,

- d'approuver les nouveaux statuts du nouvel EPCI,

- d'approuver la répartition des sièges de la nouvelle assemblée délibérante,

- de désigner, conformément aux dispositions du CGCT et à l'article 6 des nouveaux statuts, Benoit SIMONNIN **délégué titulaire** pour représenter la commune au sein du conseil de communauté de la Communauté d'Agglomération de Blois,

- de demander à Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher, au terme de cette consultation, de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération de Blois.

Fusion des EPCI - Désignation d'un délégué suppléant à AGGLOPOLYS

Dans le cadre de la fusion des EPCI AGGLOPLYS, BEAUCE-VAL DE CISSE et les communes de Chaumont-sur-Loire et Rilly-sur-Loire, les communes ne s'étant vu attribuer qu'un siège au conseil communautaire, auront la possibilité de désigner un suppléant. Claudine BOCQUEL est désignée suppléante.

Loyer logement communal n°17 rue de la Loire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter jusqu'à nouvel ordre, le loyer du logement communal situé au n°17 rue de la Loire.

Fixation du prix de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2012

Compte-tenu des investissements importants à venir sur le château d'eau (entre autres réfection intérieure de la cuve et réfection extérieure du château d'eau), le conseil municipal décide, **à l'unanimité**, de fixer à :

- 0,54 € HT le prix du m³ d'eau à compter du 1^{er} janvier 2012
- 2,40 € HT l'abonnement à compter du 1^{er} janvier 2012.

Attribution d'un nom de rue au lotissement « Les Ouches »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, *par 6 voix pour la dénomination « rue des Ouches », 5 voix pour la dénomination « rue Les Ouches » et 2 abstentions attribue le nom « rue des Ouches »* à la voie du lotissement du même nom.

Choix du prestataire informatique pour les logiciels de la mairie

Approbation du conseil municipal pour l'acquisition des logiciels SEGILOG pour le secrétariat de mairie à compter du 1^{er} janvier 2012.

Le contrat, d'une durée de trois ans, comprend :

- la mise à disposition de tous les progiciels existants,
- le développement de nouveaux progiciels,
- la formation sur site illimitée,
- la maintenance des progiciels,
- l'assistance des progiciels,
- l'adaptation et la modification des progiciels.

Le devis s'élève à 2 625,22 € TTC par an dont 90% seront imputés en investissement.

Un droit d'entrée de 2 248,48 € TTC est demandé à la signature du contrat.

Subvention à l'association Bernard LORJOU

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité,

- de verser à l'association Bernard LORJOU une subvention exceptionnelle de 400 € pour l'édition du catalogue de l'exposition qui aura lieu à la mairie de Blois fin 2011-début 2012 sur le thème des illustrations du bestiaire d'Apollinaire par le peintre Bernard LORJOU.

- des virements de crédits qui en découlent:

- Art 6574 : + 145 €
- Art 022 : - 145 €

- de demander que la commune de Saint-Denis-sur-Loire soit mentionnée sur le catalogue comme partenaire de l'exposition.

Création du poste ERDF « La Martinière » - contrat de servitude

Autorisation d'une servitude de passage et d'occupation de terrains aux services d'Électricité Réseau Distribution de France (ERDF) sur les parcelles K 146, 147, 148 et 149 situées chemin de Pissevin pour l'installation de lignes électriques souterraines sur une longueur de 158 m et l'installation d'un poste de transformation pour le lotissement de « La Martinière » sur un terrain d'environ 16 m². Un acte notarié sera signé.

3^{ème} édition du « Jour de la nuit »

A fin de sensibiliser le grand public des impacts de l'éclairage public sur notre santé, sur la biodiversité et sur la facture collective qui ne cesse de s'alourdir, le conseil municipal désire soutenir cette soirée symbolique en acceptant, à l'unanimité de ses membres, l'extinction de l'éclairage public de la commune le samedi 1^{er} octobre prochain.

Lotissement « La Martinière » - garantie d'emprunt

Garantie d'emprunt accordée à l'unanimité à « 3 VALS AMENAGEMENT » à hauteur de 5% d'un montant de 600 000 € après consultation de M. SOUBIEUX, Trésorier de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.